



Abus de confiance ou défaut de conseils!

Par **geneflor**, le **16/05/2008** à **00:21**

je suis allée voir ma banque pour un placement bancaire en précisant que je désirais du court terme et du sécuritaire et non du fluctuant parce que je désirais acheter une maison dans quelques mois, j'ai rencontré une jeune dame fort sympa que je connaissais étant cliente depuis 30 ans de cette banque, j'avais confiance en elle et j'ai été fort déçue. Elle m'a fait un long discours sur les obligations me certifiant que cela n'avait rien à voir avec les actions et qu'il n'y avait aucun risque, je lui précisait à plusieurs occasions que je voulais du sécuritaire et non du flottant bref.. elle m'a bien courtisé et comme j'avais un projet d'achat d'une maison avec un projet de locatif pour améliorer ma retraite elle a bien sûr sauté sur l'occasion pour me faire prendre ces obligations afin d'avoir un revenu en plus, je ne voulais pas du flottant parce que je voulais placer cet argent afin qu'il me rapporte et non pas pour qu'il dévale. Ceci fait elle a bien manipulé et j'ai signé en lui faisant confiance. Quelques semaines plus tard je l'ai revue afin de lui dire que les obligations avaient bien descendu et que je n'étais pas d'accord avec ça elle m'a rit en me rassurant et me disant qu'il ne fallait pas regarder mes comptes sur le net. Depuis des mois je me bagarre et hier je suis allée reprendre mes avoirs et j'ai perdu 7000 euros, je suis scandalisée par ces méthodes, c'est de l'abus de confiance. Merci le CREDIT AGRICOLE DE NIMES SULLY !!!

Je vais porter plainte auprès du procureur car je me rend compte que le directeur qui est resté muet au téléphone et qui me fuit ne me répond même pas. Après des courriers en vain, j'ai demandé à récupérer toutes mes obligations sans perte car j'estime qu'il y a **DEFAUT DE CONSEILS OU MANIPULATIONS OU ABUS DE CONFIANCE**, on peut appeler ça comme on veut. c'est scandaleux. Je pensais mettre de l'argent en banque pour que ça me rapporte un peu mais ils ont bien joué afin que ça rapporte à la banque..

Mais à quoi sert une banque à faire gagner de l'argent aux clients ou à leur faire perdre de l'argent à leur profit à eux..

Que pourrai-je faire ?? je me tourne vers **QUE CHOISIR** et les associations contre les abus bancaires., mais comment peut-on laisser agir ces gens là ainsi... je suis scandalisée et très en

colère et je compte aller jusqu'au bout afin d'avoir gain de cause et qu'il me restitue mes 7000 euros qu'ils m'ont volés... A QUI DOIS JE M'ADRESSER pour me faire entendre???

Par **CHEYENNE34**, le **19/09/2009** à **16:28**

BONJOUR

J AI EGALEMENT UN GROS LITIGE AVEC LE CREDIT AGRICOLE DU LANQUEDOC ET
CHERCE D AUTRE PERSONNE EN LITIGE AVEC EUX POUR LES ATTAQUE
MERCİ

Par **Marion2**, le **19/09/2009** à **17:09**

Bonjour,

Décidément

Suite à une demande de fermeture de compte, le Crédit Agricole (Hérault) a retenu 260€ de frais de fermeture !!!

C'est tout simplement scandaleux !

Par **lilou**, le **12/11/2009** à **10:22**

bonjour

decidement je ne suis pas seule face au credit agricole des pyrenees orientales
en effet suite à une ecriture forcee de 1500e que j ai denonce en juin la directrice nous recoit
et nous promet un rachat de pret si nous enlevions cette ecriture cela fut une erreur
2 jours apres pas de reponse je relance pour comprendre 10jours apres qu une ib est en
place et que le pret est refuse tout cela bien entendu sans ecrit mais par mail
je saisi une avocatecomme je n ai pas 150e pas d aide
je saisi l afub toujours pas de reponse
voia et on nous a laisse monte jusqu a 5000e de decouvert
courage oui si on veut
cordialement
lilou

Par **JOUE LES TOURS**, le **16/12/2009** à **22:30**

bonsoir,

je viens de lire et moi aussi je me suis fait abuser (pour ne pas employer de mots plus durs)
par le CREDIT AGRICOLE de TOURAINE à JOUE LES TOURS, commune proche de
TOURS (37)

J'ai fait un prêt pour un investissement immobilier avec travaux. J'avais négocié sur le taux, la durée et sans indemnité de remboursement anticipé. Mon conseiller professionnel m'avait fait une proposition verbal que j'ai accepté verbalement (quoique j'ai ces simulations écrites). Entre temps, j'apprends la mucoviscidose de mon fils et mon univers commence à s'écrouler. Le temps venant de réitérer l'achat, je demande à mon "conseiller" d'éditer l'offre et dans le même temps je décide, dès que je serai propriétaire de le revendre en essayant de limiter la casse, je n'avais plus la force de faire les travaux ni l'envie.

Mon erreur? ce fut de lui faire confiance et donc de ne pas relire l'offre de prêt, mon achat s'effectuant dans le cadre d'une S.C.I. Je fus donc propriétaire. Quelques mois se passent, je le revends et j'apporte le chèque à "mon interlocuteur pro" (je suis travailleur non salarié) et lui demande de clore le dossier.

Et là il me dit: je vais regarder les conditions. Les conditions lui dis-je?

et oui : j'avais une pénalité de un mois d'intérêt par année d'emprunt soit 20 mois pour 20 ans d'emprunt + les frais de gestion soit presque 12% du prix de vente de pénalité (en fait du jamais vu à ma connaissance)

et j'ai signé cela! dire qu'il m'a juste dit que je n'avais qu'à relire mon offre de prêt. Je lui faisais confiance. Bien sûr ma S.C.I n'a pas les moyens de payer.

Cette personne est inqualifiable.

J'ai donc expliqué mon cas au directeur d'agence en août (sans parler de la découverte de la maladie de mon fils ce qui n'est le sujet), il me remise uniquement 1500 euros, décision annoncée par téléphone le 15 décembre , ce qui est très faible au vu du montant. Et je n'ai rien à dire. Voilà la vérité, nous sommes piégés à chaque instant et c'est le pot de terre contre le pot de fer.

Issus d'un milieu agricole, voilà ce qu'est devenu le crédit agricole, ça me désole.

Ce qui est certain c'est que je ne vois pas me battre contre ce non professionnalisme car que puis je faire? Aussi je peux juste apporter mon témoignage.

Par **Rouet Michel**, le **05/01/2010 à 03:01**

pot de terre contre pot de fer....

en ce qui me concerne, c'est le Crédit Agricole Sud Rhone Alpes (agence Cléon d'Andran) qui me cause problème... Depuis septembre 2008, je demande à celui-ci de modifier le compte Open souscrit en 2006 en prêt personnel; chose qu'il peut faire, de joindre celui -ci à un prêt personnel qui doucement se termine en mai de cette année, et de me proposer un calendrier d'échéances qui puisse me permettre non seulement de rembourser ma dette, mais aussi de tenir la tête de mon activité pro hors de l'eau... En effet, je suis au RMI (RSA), et encouragé par quelques personnes, ai lancé une petite entreprise individuelle en février 2009. Du coup, mon RSA est de l'ordre de 99 euros par mois, et ce jusque février. J'ai besoin de liquidité, achetant de la marchandise cash à l'étranger, à la commande.. De plus, en juillet, j'ai eu un retard de paiement de quelques jours. Si bien que je suis aujourd'hui fiché aux Incidents de paiement de la Banque de France. Bref, aujourd'hui, devant le refus du Crédit Agricole de m'aider à les payer (je leur rembourse tous les mois 400 euros), je quitte mon domicile pour ne plus avoir de loyer à payer, je vais errer d'un endroit à l'autre, là ou je trouve des connexions internet pour bosser. Là où cela se complique en plus, c'est que si je rentre un dossier de surendettement, chose qui est malheureusement devenue envisageable, et conseillée par mon avocat, je dois dès la remise du dossier, remettre ma carte Visa, alors que c'est là le moyen de paiement de mes marchandises le plus souvent demandé (compte dans une autre banque), et le moins cher. Et conséquence, je ne pourrai plus travailler, vais devoir

arrêter mon activité professionnelle après un an d'activité, vais être sdf, au RSA que je désirais vraiment quitter, alors que mon activité est prometteuse. Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ne sera pas remboursé, ne possédant plus rien, sinon un vieux PC et un Berlingo de 315000 km, cela ne les aidera pas à combler la dette de moins de 10.000 euros que je leur dois encore (ayant payé déjà plus du double, sans compter l'effet pervers du compte Open, compte Revolving.. De plus, lorsque je me suis résigné à demander l'aide du RMI, celui -ci tombait sur le Compte du Crédit Agricole qui le ponctionnait automatiquement pour rembourser ma dette.. C'est interdit ? détrompez vous ! mon avocat m' a expliqué comment les banques contournent cette interdiction ! ;) Bon, je vous souhaite à tous une super Nouvelle Année 2010. Et si en mars, vous voyez un SDF sympa faire du stop, arrêtez - vous, ce sera peut -être bien moi ! ;)

Par **SOPHIERETIF**, le **02/02/2010** à **16:20**

Bonjour, j'ai lu vos différents témoignage et je suis sidérée. Je peux juste rajouter une couche à tout ce que vous venez d'exprimer. Mon histoire est aussi très atypique. Mon litige est avec le CREDIT AGRICOLE DE ORVAULT LOIRE-ATLANTIQUE et je compte bien me battre...

Voici mon histoire :

Nous étions propriétaire d'un appartement que nous avons vendu. Nous avons un PTZ de 13200 € (pas encore commencé de rembourser) qui pouvait être transféré pour le financement de notre nouveau bien.

Nous avons vendu notre appartement 121500€.

Sans le PTZ, nous devons environ 96000€ à la banque pour rembourser les différents prêts. Notre banquière a considéré que nous avons environ 25500 € d'apport + 13200€ de PTZ (à rembourser sur dans les conditions initialement prévu), ce qui pour elle faisait un apport global d'environ 39000€ dans son montage.

Or pour moi le PTZ était déjà inclus dans les 25500€ puisque si nous avons remboursé ce prêt notre apport n'aurait été que de 12300euros.

Je l'ai contacté pour lui signaler son erreur, mais elle m'a affirmé qu'elle ne s'était pas trompée et que l'on devait ajouter ces 13200€ au 25500€ d'apport pour le montage du projet considérant que les 13200 euros seraient remis à disposition sur notre compte.

Je lui ai signalé à plusieurs reprises que je ne comprenais pas pourquoi des fonds qui avaient déjà été mis à disposition lors du premier projet soient de nouveau débloqués. Elle m'a affirmé qu'elle suivait la procédure, qu'elle n'était pas seul sur ce genre de dossier, que tout était vérifié, revérifié et que s'il y avait un problème il aurait déjà été remarqué. Je lui ai donc fait confiance, en me disant qu'elle connaissait son métier mieux que moi.

Aujourd'hui après signature chez le notaire et lancement du nouveau plan de financement, le crédit agricole m'indique qu'il manque ces 13200 euros pour le remboursement des précédents prêts.

La banquière a effectivement commise une erreur de montage.

Le crédit agricole nous demande de faire un prêt complémentaire pour combler le trou, or nous n'en avons pas les moyens et n'aurions jamais pu acheter cette maison en réalité?

Ma question est de savoir si nous pouvons nous retourner contre la banque dans cette affaire, car ils sont clairement responsables et que nous ne pouvons assumer un remboursement de prêt supplémentaire...Quels sont les recours possibles???

Par **atchoum34**, le **18/05/2012** à **23:45**

Bonjour geneflor,
prenez contact avec l'ACP (autorité de contrôle parité) cette structure d'état, va prendre votre dossier et demander des comptes à votre banque.
il n'est pas garanti que vous soyez remboursée, mais vous ne risquez rien à essayer car cette démarche est gratuite
bon courage

Par **pat76**, le **19/05/2012** à **15:49**

Bonjour atchoum34

Le post de geneflor date du 16 mai 2008.

Je présume que depuis cette date son affaire a évolué... et dans le bon sens.

Par **jetaten**, le **16/11/2012** à **00:53**

pareil pour moi crédit agricole de raphèle les arles

Par **jetaten**, le **16/11/2012** à **00:53**

quelqu'un a-t-il gagné un procès contre le crédit agricole?

Par **lescamelias8**, le **11/04/2015** à **15:39**

Bonjour,

Propriétaire d'un studio acheté en 1996, j'ai voulu le revendre en 2006 pour raisons de santé,
J'ai appris que je pouvais bénéficier par ma banque d'un transfert de prêt, puisque j'avais un capital restant de 62000 euros.
Mais l'appartement vendu, la directrice s'est opposé à ce transfert, et je me suis retrouvée à la rue !!!!
Je n'avais pas de dettes, un prêt payé tous les mois, et j'avais une aide personnalisée au logement de 272 euros, sur 280 euros de prêt.
Quelle injustice,!!!!
Actuellement en procès, j'espère gagner...
C'est insupportable et inacceptable.

PS : la conseillère qui était charmante au début de nos entretiens est devenue par la suite très arrogante.
Mensonge, mensonge...
Lescamelias